

Démarche de récupération :

Pour les clients souhaitant récupérer leurs fonds après transfert auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations),

2 possibilités :

- * **Se connecter au site : <https://ciclage.caissedesdepots.fr/>**
- * **Téléphoner au numéro vert suivant : 0 809 40 40 41 (coût d'un appel local – hors surcoût éventuel selon opérateur)**

RAPPORT ANNUEL 2024 LOI ECKERT

Au 31 décembre 2024, le CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE détient dans ses livres :

11 568 comptes inactifs pour un montant total de dépôts et avoirs de 6 699 254,51 €.

Sur l'année 2024, conformément à la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, le CREDIT AGRICOLE DU FINISTERE a déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, la somme de :

218 071.54 € issue de 232 comptes ayant atteint le délai légal maximum d'inactivité et/ou de déshérence.